

République Française Département de l'Aisne Arrondissement de Soissons	DELIBERATION COMITE SYNDICAL Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Soissonnais et du Valois ***** Séance du 18 mars 2022
---	---

Nombre de membres			
En exercice	Présents	Représenté	Votants
25	19	1	20

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mars à 09 heures, le comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté d'Agglomération du GrandSoissons, sous la présidence de Monsieur Alain CREMONT, Président du PETR du Soissonnais et du Valois, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 11 mars 2022, laquelle convocation a été affichée à la porte du siège du PETR

Convocation en date du
11/03/2022

Présents : Arnaud BATTEFORT, Jean-Pascal BERSON, Marcel BOMBART, Dominique BONNAUD, Franck BRIFFAUT, Marina CARETTE, Alain COLPART (suppléant de Jean-Luc NICOLAS), Alain CRÉMONT, Gilles DAVALAN, Alexandre de MONTESQUIOU, Yveline DELVAL, Alex DÉSUMEUR, Loïc LALYS, Céline LE FRÈRE, Hervé MUZART, Ginette PLATRIER, Nicolas RÉBÉROT, Pascal TODEUX.

Procuration : Olivier ENGRAND donne pouvoir à Dominique BONNAUD.

Excusés : Christian DEULCEUX, Patrick DUFOUR, Olivier ENGRAND, Philippe MONTARON, Jean-Luc NICOLAS, Séverine PELLETIER, François RAMPENBERG, Thierry ROUTIER.

Céline LE FRÈRE a été élue secrétaire de séance.

Rapport N°6	Délibération n°06-2022
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021	

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1612-12,

Vu le budget primitif pour l'exercice 2021,

Vu le compte de gestion du PETR du Soissonnais et du Valois établi par la Comptable de la trésorerie municipale de Soissons au titre de l'exercice comptable 2021,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au titre de l'exercice comptable 2021, admet les résultats de gestion 2021,

Arrête les résultats du compte administratif 2021, dont les éléments principaux se résument comme suit :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
Réalisation de l'exercice	Section de fonctionnement	93 344,33	199 478,86
	Section d'investissement	0,00	0,00
		+	+
Report de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	217 883,48
	Report en section d'investissement (001)	0,00	0,00
		+	+
Total (réalisation + report)		93 344,33	417 362,34
Reste à réaliser à reporter	Section de fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'investissement	0,00	0,00
	Total des restes à réaliser	0,00	0,00
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	93 344,33	417 362,34
	Section d'investissement	0,00	0,00
	Total cumulé	93 344,33	417 362,34
EXCEDENT A REPORTER			324 018,01

Un excédent de 324 018,01 est constaté et reporté à l'exercice 2022.

Le Président quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le premier vice-président, Monsieur Alexandre de MONTESQUIOU invite le Comité syndical à adopter la délibération suivante :

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOpte le compte administratif de l'exercice 2021,

CHARGE et DELEGUE Monsieur le Président, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

Après délibération, le comité Syndical approuve le compte administratif 2021

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
20	0	0	0

Pour extrait conforme au registre des délibérations*



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.

Affichage le 31 / 03 / 2021

Transmission le 28 / 03 / 2021

Certifié exécutoire le 28 / 03 / 2021

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE
DE SOISSONS

28 MARS 2022